

**COMMUNE DE VIAM**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 AVRIL 2021 A 19H**

*Présents* : SENEJOUX Philippe, PIGEROL Valérie, BEZEAUD Annie, BOURDARIAS Jean-Marc, FOURGNAUD Claudine, MENAGER David, JARGOT Christophe  
 Secrétaire de séance : BEZEAUD Annie

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021

**Délibération 01-04-2021 : APPROBATION DU CA 2020 – BUDGET PRINCIPAL**

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonctionnement 2019 reporté	+ 23 206.58 €
Résultat d'investissement 2019 reporté	+ 16 819.06 €
<b>Calcul du solde d'exécution 2020 de la section investissement</b>	
Recettes de l'exercice 2020	+ 66 917.55 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 56 443.92 €
<b>Solde au 31/12/2020</b>	+ 10 473.63 €
Rappel du résultat d'investissement 2019 reporté	+ 16 819.06 €
<b>Solde d'exécution cumulé (excédent)</b>	+ 27 292.69 €
<b>Calcul du solde des restes à réaliser au 31/12/2020</b>	
Restes à réaliser dépenses	-6 411.83 €
Restes à réaliser recettes	+ 0.00 €
<b>Solde des restes à réaliser au 31/12/2020</b>	-6 411.83 €
<b>Calcul du besoin de financement au 31/12/2020</b>	
Rappel du solde d'exécution 2020	+27 292.69 €
Rappel du solde des restes à réaliser 2020	-6 411.83 €
<b>Besoin de financement de l'exercice 2020 (excédent)</b>	+20 880.86 €
<b>Besoin de financement à couvrir</b>	0.00 €
<b>Calcul du résultat de fonctionnement 2020</b>	
Recettes de l'exercice 2020	+174 036.61 €
Dépenses de l'exercice 2020	-165 188.70 €
<b>Solde au 31/12/2020</b>	+8 847.91 €
Rappel du résultat de fonctionnement 2019 reporté	+23 206.58 €
<b>Total à affecter au 31/12/2020</b>	+32 054.49 €
<b>Affectation 2021</b>	
Couverture du besoin de financement (compte 1068/2021 recettes)	0.00 €
Excédent de fonctionnement 2019 (report au compte 002/2021 recettes)	32 054.49 €
Solde d'exécution cumulé 2019 (report au compte 001/2021 recettes)	27 292.69 €

**Délibération 02-04-2021 : APPROBATION DU CA 2020 – SERVICE DES EAUX**

<b>Pour mémoire</b> Résultat de fonctionnement 2019 reporté Résultat d'investissement 2019 reporté	+ 4 925.20 € + 55 818.03 €
<b>Calcul du solde d'exécution 2020 de la section investissement</b> Recettes de l'exercice 2020 Dépenses de l'exercice 2020 <b>Solde au 31/12/2020</b> Rappel du résultat d'investissement 2019 reporté <b>Solde d'exécution cumulé (excédent)</b>	+ 24 995.45 € <b>- 11 505.02 €</b> + 13 490.43 € + 55 818.03 € + 69 308.46 €
<b>Calcul du solde des restes à réaliser au 31/12/2020</b> Restes à réaliser dépenses Restes à réaliser recettes <b>Solde des restes à réaliser au 31/12/2020</b>	<b>- 32 016.00 €</b> 0.00 € <b>- 32 016.00 €</b>
<b>Calcul du besoin de financement au 31/12/2020</b> Rappel du solde d'exécution 2020 Rappel du solde des restes à réaliser 2020 <b>Besoin de financement de l'exercice 2020(excédent)</b> <b>Besoin de financement à couvrir</b>	+ 69 308.46 € <b>-32 016.00 €</b> + 37 292.46 € 0.00 €
<b>Calcul du résultat de fonctionnement 2020</b> Recettes de l'exercice 2020 Dépenses de l'exercice 2020 <b>Solde au 31/12/2020</b> Rappel du résultat de fonctionnement 2019 reporté <b>Total à affecter au 31/12/2020</b>	+ 39 931.31 € <b>- 33 266.04 €</b> + 6 665.27 € + 4 925.20 € + 11 590.47 €
<b>Affectation 2021</b> Couverture du besoin de financement (compte 1068/2021) Excédent de fonctionnement 2020 (report au compte 002/2021 recettes) Solde d'exécution cumulé 2020 (report au compte 001/2021 recettes)	0.00 € 11 590.47 € 69 308.46 €

**Délibération 03-04-2021 : VOTE DU BUDGET 2021 – SERVICE DES EAUX**

- Dépenses et recettes d'exploitation : **40 011.06 €**
- Dépenses et recettes d'investissement : **91 118.68 €**

**Délibération 04-04-2021 : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : **247 261.91 €**
- Dépenses d'investissement dépenses : **152 900.00 €**
- Recettes d'investissements : **159 311.83 €**

### **Délibérations 05-04-2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 – SERVICE DES EAUX**

Après s'être fait présenter le budget du service des eaux de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Délibération 06 -04 -2021 : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020 -BUDGET PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Délibération 07-04-2021 : BAIL DE LOCATION AUBERGE DU LAC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Propose que soit établi un bail commercial classique 3, 6, 9
- Fixe le loyer à **200 €/mois** pendant 6 mois et **400 €/mois** à partir du 7<sup>ème</sup> mois.
- Dit que le bail sera établi par MCM Consult – 23 Allée de Montbrun – 87000 LIMOGES
- Dit que les frais liés à l'acte seront supportés pour moitié par le bailleur et pour moitié par le locataire

### **Délibération 08-04-2021 : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent polyvalent
- Durée du contrat : 12 mois renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 30 h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

#### **Délibération 09-04-2021 : ACHAT DE LA PARCELLE B 1288**

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir la parcelle B n°1288 qui se situe en bordure du lac, afin de la mettre en état et d'y aménager une aire de repos et de pique-nique.

Il précise que le propriétaire a été contacté et qu'un accord a été trouvé moyennant la somme de **600 €** (six cents euros)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle B n° 1288
- Fixe le prix d'achat à **600 €** hors frais d'acte
- Autorise le Maire à contacter le cabinet MCM Consult pour la rédaction de l'acte
- Autorise la Maire à signer l'acte

#### **Délibération 10-04-2021 : RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER**

CONSIDERANT l'ouverture de la saison estivale aux gites ruraux et gîte d'étape, il y aurait lieu, de créer un emploi d'agent polyvalent saisonnier à temps non complet, à raison de 5 heures de travail par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**Décide** de créer un emploi saisonnier 'agent polyvalent à compter du 15 juin 2021

**Précise** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 5 heures.

**Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 354, majoré 332

**Habilite** l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 6 mois sur une même période de 12 mois

#### **Informations**

Un devis a été établi par l'entreprise CHAMPEAUX pour la restauration de la cage d'escalier d'un des deux appartements au-dessus de la mairie. Le montant des travaux s'élève à **1 908.00 € TTC**. Le conseil municipal accepte le devis et autorise le Maire à le signer

**La séance est levée à 21h30**